

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS Tél : +32 (0) 65 40 41 45 Fax : +32 (0) 65 40 41 55 Mail : social.mons@helha.be
HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be
HELHa Campus Montignies (HD) 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be
HELHa Louvain-la-Neuve Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE Tél : +32 (0) 10 48 29 63 Fax : Mail : social.lln.bac@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 308 Méthodologies spécifiques			
Code	SOAS3B08	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	28 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<p><u>HELHa Campus Mons</u> Antoine ROUSSEAU (antoine.rousseau@helha.be) <u>HELHa Campus Montignies</u> Patricia SCORNEAU (patricia.scorneau@helha.be) Bruno HAUTENNE (bruno.hautenne@helha.be) Michel HANOT (michel.hanot@helha.be) Sabine VASSART (sabine.vassart@helha.be) <u>HELHa Campus Montignies (HD)</u> Sabine VASSART (sabine.vassart@helha.be) Bruno HAUTENNE (bruno.hautenne@helha.be) Patricia SCORNEAU (patricia.scorneau@helha.be) Michel HANOT (michel.hanot@helha.be) <u>HELHa Louvain-la-Neuve</u> Michel HANOT (michel.hanot@helha.be) Stéphane DESPONTIN (stephane.despontin@helha.be) Marc CHAMBEAU (marc.chambeau@helha.be) Benjamin LEVAQUE (benjamin.levaque@helha.be)</p>		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement a la particularité de rassembler différentes activités d'apprentissage qui offrent une pluralité de regards et d'approches utiles à une pratique de travail social. Elle donne des repères spécifiques afin d'aider l'étudiant à situer et construire son intervention dans un contexte multidimensionnel.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **ETABLIR UNE COMMUNICATION PROFESSIONNELLE**

- 1.2 Recueillir, traiter et transmettre des informations dans le respect des règles déontologiques
- 1.4 Adopter le langage professionnel du secteur
- 1.5 Rédiger, synthétiser et argumenter

Compétence 2 **INTERAGIR AVEC SON MILIEU PROFESSIONNEL**

- 2.1 Identifier les acteurs et les réseaux et en comprendre la culture, les positionnements et les

stratégies

- Compétence 3 **INSCRIRE SA PRATIQUE DANS UNE REFLEXION CRITIQUE, CITOYENNE ET RESPONSABLE**
- 3.1 Construire son identité professionnelle
 - 3.2 Interroger, évaluer et ajuster sa pratique et son positionnement
 - 3.3 Exercer un jugement professionnel.
 - 3.4 Mener une réflexion en vue de prendre des décisions responsables
 - 3.5 Actualiser, enrichir ses compétences (savoirs, savoir-faire, savoir-être) dans une optique de développement professionnel et personnel.
- Compétence 4 **IDENTIFIER, ANALYSER ET QUESTIONNER LES CONTEXTES SOCIETAUX POUR EN COMPRENDRE LES ENJEUX**
- 4.1 Repérer et décrire les données multidimensionnelles des contextes d'intervention et leur évolution
 - 4.2 Identifier, décoder et articuler les courants de pensée en présence, leurs principes et leurs valeurs
 - 4.3 Questionner les données, les courants de pensée et élaborer des hypothèses de compréhension
 - 4.4 Construire un regard critique
- Compétence 5 **Identifier et analyser les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés.**
- 5.1 Clarifier les difficultés, les besoins, les demandes, les attentes, les intérêts des personnes, des groupes et des communautés.
 - 5.2 Identifier les ressources et compétences potentiellement mobilisables des personnes, des groupes et des communautés.
 - 5.3 Relier les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés avec le contexte social dans lequel elles s'inscrivent.
 - 5.4 Etablir des relations entre les éléments constitutifs de la situation en vue d'élaborer un processus d'intervention.
- Compétence 6 **ELABORER, METTRE EN ŒUVRE ET EVALUER AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTES UN PROCESSUS D'INTERVENTION SOCIALE**
- 6.1 Clarifier les mandats professionnel, institutionnel et social
 - 6.2 Mettre en œuvre les méthodes, les techniques et les outils d'intervention les plus appropriés et adaptés aux situations rencontrées
 - 6.4 Favoriser et soutenir l'autonomie et la responsabilité des personnes, des groupes et des communautés
- Compétence 7 **CONSTRUIRE, DEVELOPPER ET GERER DES RELATIONS PROFESSIONNELLES AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTES**
- 7.4 Ajuster ses relations professionnelles en fonction des enjeux et des contextes
- Compétence 8 **Soutenir et promouvoir le changement social et l'innovation**
- 8.1 Valoriser l'engagement et la participation citoyenne des usagers.
 - 8.5 Mettre en débat les questions sociales actuelles et émergentes.

Acquis d'apprentissage visés

- I. Utiliser les repères apportés pour construire et argumenter un positionnement professionnel.
- II. Analyser les problématiques sociales en articulant les enjeux globaux de société et les situations sur le plan individuel, collectif ou communautaire.
- III. Concevoir de manière créative des pistes de solution et/ou d'intervention.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

+ HELHa Campus

Mons

SOAS3B08E Anthropologie et travail social 24 h / 2 C

+ HELHa Campus

Montignies

SOAS3B08G Surendettement et Travail Social 30 h / 2 C

SOAS3B08H Maladie d'Alzheimer et Travail social 30 h / 2 C

SOAS3B08I Méthodologie du récit de vie 30 h / 2 C

+ HELHa Campus

Montignies (HD)

SOAS3B08G Surendettement et Travail Social 30 h / 2 C (opt.)

SOAS3B08Y Maladie d'Alzheimer et Travail social 30 h / 2 C (opt.)

SOAS3B08Z Méthodologie du récit de vie 30 h / 2 C (opt.)

+ HELHa Louvain-la-Neuve		
SOAS3B08A	Méthodologie de l'intervention individuelle et familiale	28 h / 2 C
SOAS3B08B	Méthodologie de travail social avec les groupes	28 h / 2 C
SOAS3B08C	Méthodologie de l'action sociale et collective	28 h / 2 C
SOAS3B08D	Récits de vie	28 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

+ HELHa Campus			
Mons			
SOAS3B08E	Anthropologie et travail social	20	
+ HELHa Campus			
Montignies			
SOAS3B08G	Surendettement et Travail Social	20	
SOAS3B08H	Maladie d'Alzheimer et Travail social	20	
SOAS3B08I	Méthodologie du récit de vie	20	
+ HELHa Campus			
Montignies (HD)			
SOAS3B08G	Surendettement et Travail Social	20	(opt.)
SOAS3B08Y	Maladie d'Alzheimer et Travail social	20	(opt.)
SOAS3B08Z	Méthodologie du récit de vie	20	(opt.)
+ HELHa Louvain-la-Neuve			
SOAS3B08A	Méthodologie de l'intervention individuelle et familiale	20	
SOAS3B08B	Méthodologie de travail social avec les groupes	20	
SOAS3B08C	Méthodologie de l'action sociale et collective	20	
SOAS3B08D	Récits de vie	20	

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

La note de cette unité d'enseignement représente une pondération de 2/60 du Bloc 3.

La note de l'activité d'apprentissage constitue la note de l'unité d'enseignement (UE).

Le seuil de réussite pour acquérir les crédits de l'UE est de 10/20. Néanmoins le jury peut souverainement proclamer la réussite de l'unité d'enseignement, même si le seuil de réussite n'est pas atteint pour autant que le déficit soit jugé acceptable au vu de l'ensemble des résultats (cf. articles 139 et 140 du Décret « Paysage »).

La décision du jury, de portée individuelle, est dûment motivée.

Voir la réglementation générale des examens.

5. Cohérence pédagogique

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Surendettement et Travail Social			
Code	18_SOAS3B08G	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Bruno HAUTENNE (bruno.hautenne@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le phénomène du surendettement des ménages est un phénomène en constante expansion. Il touche toutes les catégories socioprofessionnelles et les causes en sont multiples.

Le cours s'adresse aux étudiants sensibilisés au phénomène et/ou qui sont en stage dans un service social confronté à des usagers en situation de surendettement.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue du cours, l'étudiant sera capable de :

- Identifier et analyser une situation de surendettement,
- Utiliser les outils méthodologiques à sa disposition pour traiter la situation de surendettement.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Le surendettement des ménages (concept, causes, ...)

La prévention du surendettement

Les outils pour lutter contre le surendettement : la guidance budgétaire, la gestion budgétaire, la médiation de dettes et le règlement collectif de dettes

La consommation

Le crédit

Démarches d'apprentissage

Exposé magistral sur la réalité du phénomène du surendettement.

Approche méthodologique du traitement du surendettement.

Exercices en sous-groupes sur des mises en situation.

Interventions de témoins privilégiés représentatifs de la lutte contre le surendettement (Médiateurs de dettes, ...).

Dispositifs d'aide à la réussite

Questions/réponses

Sources et références

BAILLY Olivier, Ces vies en faillite, Le surendettement des ménages en Belgique, La Renaissance du livre, 2011, 187p
Centre de Référence du Hainaut, Moi, consommateur... Futur médiateur, 2014, 67p

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Documents divers destinés à comprendre et à traiter le surendettement : grille budgétaire, ...

Sites internet consacrés au surendettement : Observatoire du Crédit et de l'Endettement, Centres de référence, ...

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Maladie d'Alzheimer et Travail social			
Code	18_SOAS3B08H	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Patricia SCORNEAU (patricia.scorneau@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Ce cours doit permettre à l'étudiant de

- Sensibiliser toute personne en contact avec des personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer
- Informer sur les moyens de communication afin de diminuer l'agressivité
- Trouver les « mots justes »

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue de ce cours, l'étudiant sera capable de

- Identifier ce qu'est la maladie d'Alzheimer
- Expliquer les comportements qui en découlent
- Justifier les attitudes à adopter
- Choisir les moyens de communication adaptés

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

1. La démence
2. Les stades de la maladie
3. Les conséquences
4. Les traitements
5. Le quotidien
6. L'encadrement des familles
7. Les pistes d'action

Démarches d'apprentissage

Exposés

Interactions avec les étudiants sur base de cas concrets

Dispositifs d'aide à la réussite

Mise en lien du cours avec des situations concrètes favorisant l'appropriation de la matière par les étudiants.

Sources et références

Néant

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Syllabus

DVD divers

4. Modalités d'évaluation

Principe

Travail de groupe en vue de réaliser une animation destinée aux personnes souffrant d'Alzheimer.

En seconde session, le travail est individuel.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Trv	100			Trv	100

Trv = Travaux

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Méthodologie du récit de vie			
Code	18_SOAS3B08I	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Michel HANOT (michel.hanot@helha.be) Sabine VASSART (sabine.vassart@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

La méthode des récits de vie implique l'analyse et la compréhension de situations à partir du vécu des individus. Selon Bertaux (1997) : « Il y a du récit de vie dès lors qu'un sujet raconte à une autre personne, chercheur ou pas, un épisode quelconque de son expérience vécue ».

Cet outil permet d'approcher le rapport du sujet à son histoire individuelle, à son histoire familiale et à son histoire sociale.

Son intérêt est qu'il apporte des renseignements auxquels l'observation directe ou le questionnement directif ne permettent pas d'avoir accès. Il permet notamment de décrire des milieux sociaux ou des trajectoires individuelles, d'explorer des sentiments, de reconstruire des expériences, des vécus ou des événements passés, mais aussi d'approcher le sens que les individus donnent à leurs pratiques.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

- Préparer un guide d'entretien
- Acquérir la capacité de recueillir un récit de vie
- Exploiter une technique d'analyse du récit de vie
- Adopter une attitude d'écoute (empathie) lors de la conduite d'un entretien
- Intégrer le récit de vie dans une pratique psychosociale
- Poser l'enjeu éthique et déontologique de la méthodologie

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Le cours se déroule en deux temps. Le premier est accordé à la théorie (définitions, terminologies, fondements théoriques de la démarche, les domaines d'application, ...), l'autre (sous forme d'ateliers encadrés) à la mise en expérience de la méthodologie du récit de vie. Ces ateliers constituent donc un temps réservé à l'élaboration du travail final de l'étudiant.

Démarches d'apprentissage

L'objectif du cours magistral est d'apporter à l'étudiant des connaissances pour comprendre les principes et les applications de la méthodologie des récits de vie.

L'objectif de l'atelier consiste à amener l'étudiant à expérimenter le processus même du récit de vie, et cela, de la

collecte des informations à leur analyse.(Démarche empirique)

Dispositifs d'aide à la réussite

Présence du professeur lors des séances d'atelier. Questions/réponses au début de chaque cours.

Sources et références

Néant

Supports en ligne

Néant

4. Modalités d'évaluation

Principe

1ère session

La présence de l'étudiant-e à la totalité des ateliers de mise en pratique est obligatoire (voir consignes précisant les dates où la présence est obligatoire et soumise à évaluation). La présence représente 25% de la note globale. Pour les étudiant-e-s qui n'ont pas participé à la totalité des ateliers de mise en pratique, les 25% ne sont pas octroyés (càd que l'étudiant-e se verra attribuer une note de 0/5).

Par ailleurs, au-delà de 20% d'absences injustifiées, l'étudiant ne pourra présenter son travail en première session, se verra attribuer une note d'échec pour la totalité de l'épreuve et devra défendre son travail en seconde session.

Pour les étudiant-e-s qui ont accès à la première session, un travail écrit de 5 pages constituant 75% de la note globale est demandé. Les étudiant-e-s devront démontrer, à partir de la mise en pratique et de différentes lectures (cfr portefeuille de lectures et bibliographie) qu'ils ont pu élaborer un point de vue personnel et professionnel sur les conditions de praticabilité de la méthodologie du récit de vie dans le cadre du métier d'assistant-e social-e.

2ème session

La présence n'est plus un critère d'évaluation. L'étudiant-e remettra un travail entre 5 et 10 pages qui correspond à 100% de la note globale. Les consignes de ce travail seront fournies par l'enseignant.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Évc	25				
Période d'évaluation	Trv	75			Trv	100

Évc = Évaluation continue, Trv = Travaux

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).